

AM 2023-26

**ARRETE MUNICIPAL DE DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME CHRISTELLE PELLETIER**

Le Maire de Jouy-le-Moutier,

VU la loi n°99-944 du 15 novembre 1999 portant institution du pacte civil de solidarité,

VU la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle modifiant les dispositions relatives au pacte civil de solidarité (PACS), et notamment les articles 48 et 114,

VU le Décret n°2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité,

VU la Circulaire CIV/05/17 n° NOR : JUSC1711700C du 10 mai 2017 de présentation des dispositions en matière de pacte civil de solidarité,

VU le Décret n° 2017-450 du 29 mars 2017 relatif aux procédures de changement de prénom et de modification de la mention du sexe à l'état civil,

VU la Circulaire du 10 mai 2017 de présentation des dispositions de l'article 56 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle concernant les procédures judiciaires de changement de prénom et de modification de la mention du sexe à l'état civil NOR : JUSC1709389C,

VU la loi 022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation,

VU les articles L.2122-30 et R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.2122-8, R.2122-10, R.2213-17, R.2213-31, R.2213-34, R.2213-39, R.2213-42 et L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L2223-1 à 51 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient dans un souci d'amélioration de la qualité des prestations offertes à la population et d'accroissement de l'efficacité des services municipaux, de simplifier les procédures administratives notamment par la réduction des délais d'instruction des dossiers,

**ARRETE**

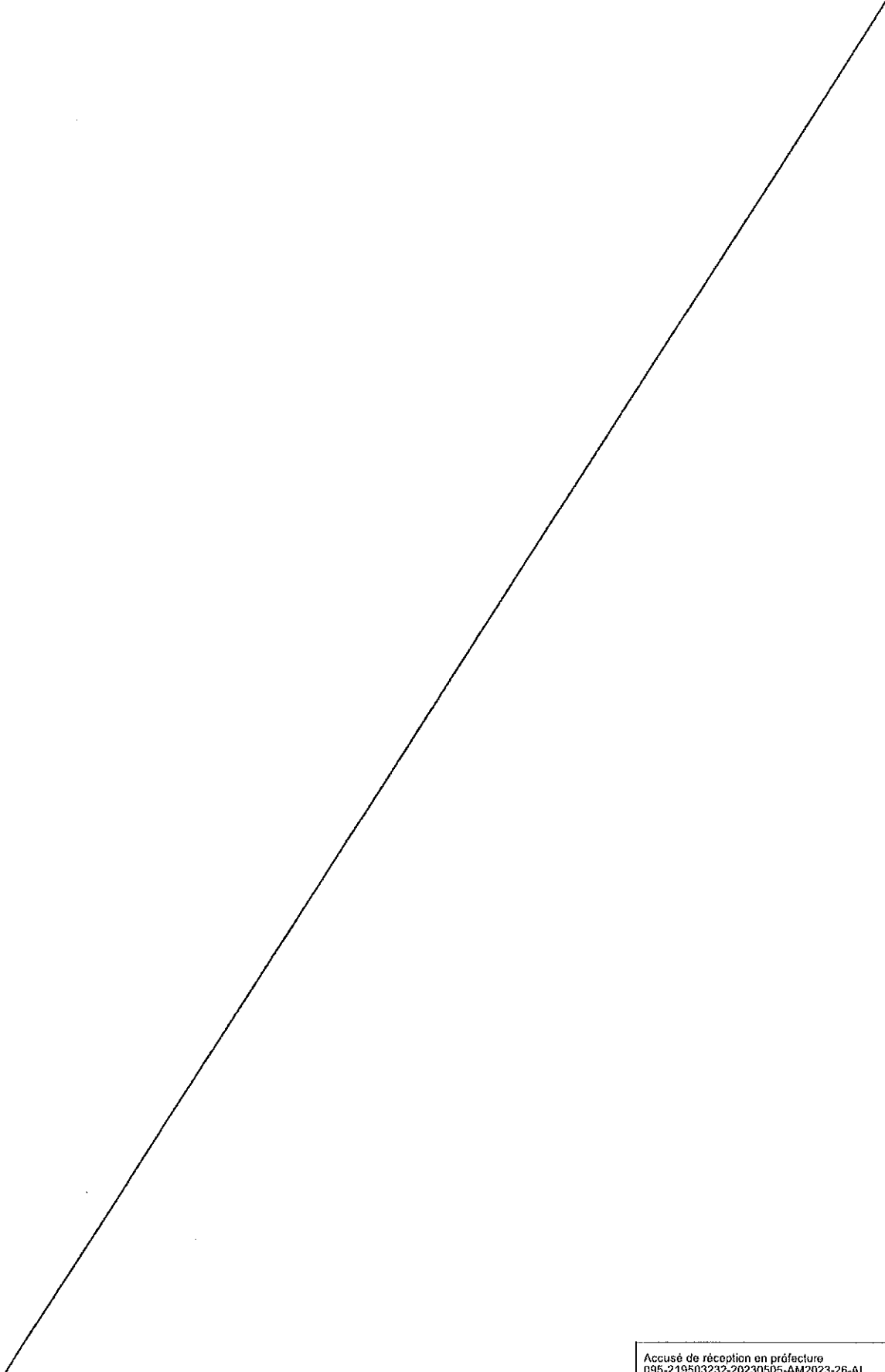
**Article 1 :** A compter de ce jour, Madame Christelle PELLETIER, agent communal titulaire exerçant l'emploi permanent d'adjoint administratif, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour les affaires générales pour :

- La légalisation de signature
- La certification conforme des documents, demandée par une administration étrangère

**Article 2 :** En qualité d'officier délégué d'état civil, Madame Christelle PELLETIER est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité :

- la délivrance de l'attestation de recensement citoyen,
- l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarités (PACS), signature des conventions et de tout document s'y rapportant, et ceux relatifs à leurs dissolutions,
- la gestion des demandes de changement de prénom et de nom, enregistrement et traitement.
- la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription, la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, réalisation de l'audition pour une reconnaissance, déclaration de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture  
095-219503232-20230505-AM2023-26-AI  
Date de réception préfecture : 12/05/2023



Accusé de réception en préfecture  
095-219503232-20230505-AM2023-26-A1  
Date de réception préfecture : 12/05/2023

En matière de funéraire :

- l'autorisation de fermeture de cercueil, de travaux dans les cimetières, de dépôt d'urne et de scellement d'urne,
- l'octroi, la gestion, le renouvellement et la reprise des concessions cimetières,
- la délivrance et renouvellement des titres de concessions,

En matière d'élections :

- à la validation des inscriptions et radiations au sein de la plateforme « ELIRE » ainsi qu'aux notifications adressées aux électeurs au nom du Maire
- les courriers d'information relatifs aux élections, notamment ceux informant les usagers de l'invalidité des procurations et ceux informant de la radiation des listes électorales.

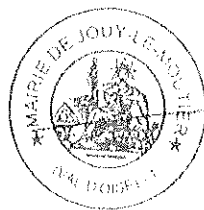
**Article 3 :** Madame Christelle PELLETIER est habilitée sous ma surveillance et ma responsabilité, à avoir accès, dans la limite de son besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique de la commune (REU).

**Article 4 :** Une expédition du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 6 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise ainsi qu'à l'intéressée.

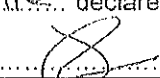
Publié le **12 MAI 2023**



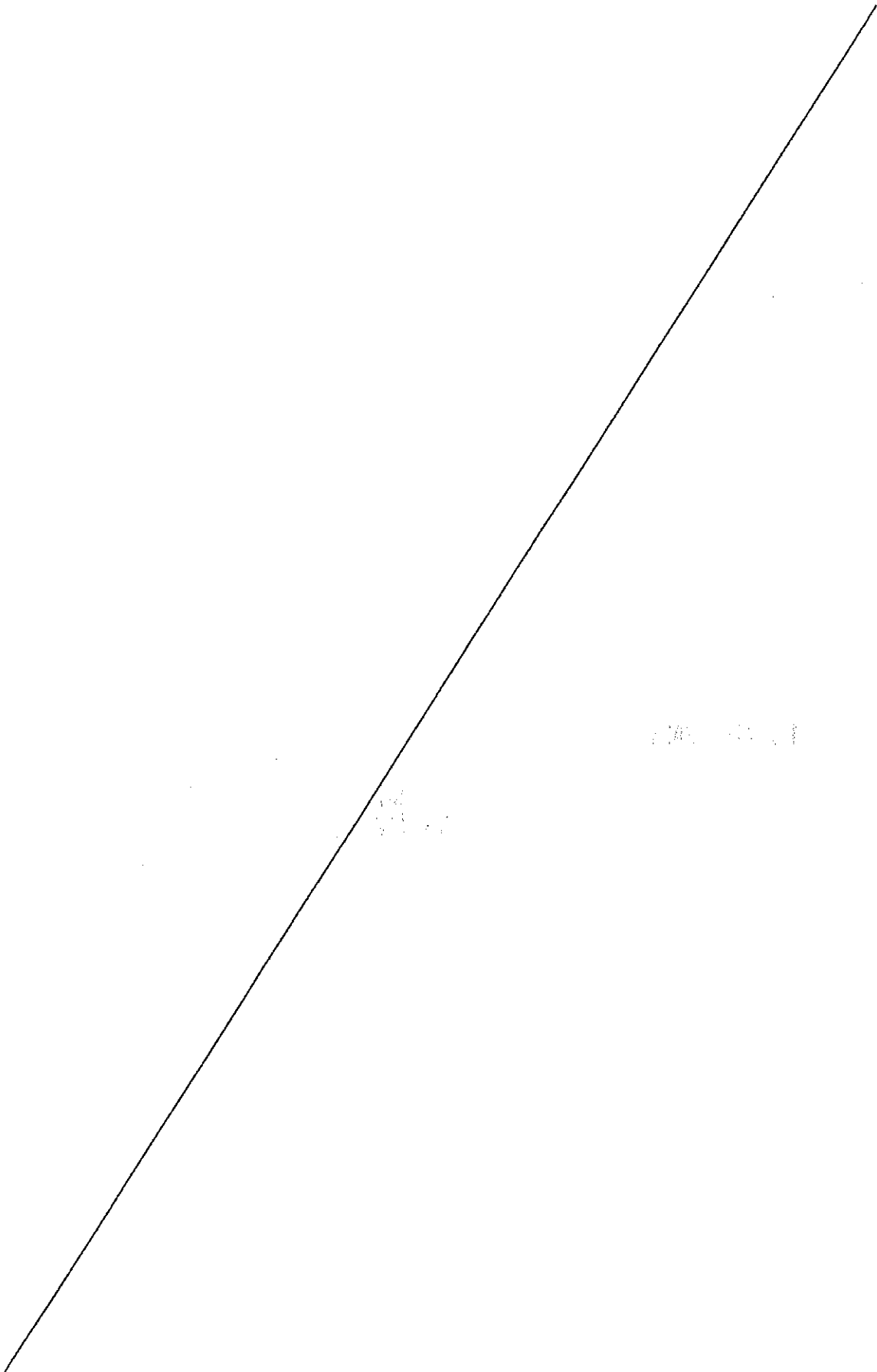
Fait à Jouy-le-Moutier, le 5/05/2023

Le Maire,

Hervé FLORCZAK

**Notification :** Je soussigné(e) ...Pelletier Christelle... déclare avoir reçu un exemplaire du présent arrêté.  
A Jouy-le-Moutier, Le 11/05/2023..... Signature .....

Accusé de réception en préfecture  
095-219503232-20230505-AM2023-26-AI  
Date de réception préfecture : 12/05/2023



Accusé de réception en préfecture  
095-219503232-20230505-AM2023-26-A1  
Date de réception préfecture : 12/05/2023